



## Lettre de mise en demeure

Par **krazas**, le **05/07/2016** à **10:16**

Bonjour,rrnrnMa femme travaillait dans une grande enseigne de fast-food qui a été rachetée dernièrement suite à quoi elle a été informée, 4 jours à l'avance, qu'elle devait suivre un contrat de formation de deux semaines. Elle a refusé la formation car cela lui rallongeait le temps de trajet de 30 à 40 min (elle a déjà 2 h de transport).rrnrnLe restaurant où elle travaillait est actuellement en travaux pour une durée indéterminée, elle ne peut donc y travailler.rrnrnElle a reçu un A.R de "première mise en demeure" où il demande de justifier son absence, injustifiée et non autorisée.rrnrnElle s'est dit qu'après tout, un licenciement serait tellement plus simple que de chercher la petite bête avec ses employeurs. Mais voilà, ça en reste là qu'une lettre pour le moment. Ne peut-on pas la contester du fait que son absence n'est pas de son ressort ?rrnrnJe m'en remets à vos conseils car nous sommes complètement perdus. Merci d'avance.rrnrnCordialement.

Par **MAC31**, le **05/07/2016** à **17:44**

Contester une lettre de l'employeur n'est pas possible. Vous pouvez toujours lui écrire par contre, mais attention à ce que vous y mettez !